

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D22_009

Objet : Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 24 décembre 2021 au 26 janvier 2022

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 20210708_1 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2021 donnant délégation au Maire ;

Vu l'arrêté n° SJ20_437 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Madame Christine CHALAND, 6ème Adjointe au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 24/12/2021 au 26/01/2022, l'ensemble desdites décisions tendant à la délivrance de titres de concessions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Christine CHALAND

Fait à Oullins, le 27 janvier 2022

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Christine CHALAND**

La présente décision Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220127-D22_009-AU

RENDU COMPTE DES DELIVRANCES DE TITRES DE CONCESSIONS DU 24/12/2021 AU 26/01/2022

Dates	Noms/Prénoms demandeurs	Concessions Columbariums	Durée	Nature de la sépulture	Noms/Prénoms des personnes pouvant être inhumées
24 décembre 2021	CHAPEL née BASTIEN Paule CHAPEL Jean-Marc	LTG 21 - 22	15 ans	Familiale	
3 janvier 2022	BILLON née POINCLOUX Paule	Bloc Coquelicot 1 n°16	15 ans	Nominative	BILLON Raymond BILLON née POINCLOUX Paule
14 janvier 2022	LO PINTO Claude LO PINTO Monquie née CAUCHI	i_316	30 ans	Familiale	
17 janvier 2022	CHAPUIS Christian	L_ 92a	30 ans	Nominative	MASSE Marie-Louise épouse CHAPUIS Maurice CHAPUIS
18 janvier 2022	LOPEZ Tomas	K_57	15 ans	Familiale	
24 janvier 2022	LEVIEUX Eric	Bloc Coquelicot 1 n°17	30 ans	Nominative	LEVIEUX André BIGNET Alice
26 janvier 2022	DEBONO Patirck	C_6	30 ans	Familiale	